



SUIVI ANNUEL

des résultats régionaux prévu
à l'Entente Canada-Québec
concernant Vers un chez-soi
2019-2024

Laurentides | 2022-2023

Introduction

Au printemps 2022, les régions du Québec visées par le volet communautés désignées financées par le programme Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance dont l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Ce premier suivi détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2022-2023, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

L'approche axée sur les résultats constitue un levier contribuant à ce que l'ensemble des partenaires des Laurentides puissent développer une vision commune des retombées de tous les efforts collectifs et des initiatives locales et régionales en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Dans cette optique, la région des Laurentides a entrepris des actions significatives et structurantes en cohérence avec son Plan régional intégré en itinérance, Région des Laurentides 2021-2024 (PRII). Les principales démarches ont été identifiées en alignement avec les axes et mesures du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. Cela permet d'assurer une cohérence stratégique et de concentrer les efforts sur les stratégies les plus pertinentes pour atteindre les résultats attendus en matière de lutte contre l'itinérance dans les Laurentides.

Les résultats communautaires offrent une occasion unique de mettre en évidence les défis spécifiques auxquels la région des Laurentides est confrontée en matière d'itinérance. Ils permettent d'évaluer si les actions entreprises dans le cadre du PRII, ainsi que d'autres initiatives locales, ont réussi à répondre aux besoins changeants de la population. Ces résultats s'étendent également à la mobilisation des parties prenantes locales, dont les organismes de santé et de services sociaux, les organisations communautaires, les acteurs publics et privés.



Suivi et amélioration continue

En 2021, lors des consultations initiales auprès des partenaires interministériels, intersectoriels et communautaires, cinq cibles ainsi que leurs indicateurs ont été retenus aux fins de suivi des résultats communautaire. À ce moment, une seule source de données était accessible, soit le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique du dénombrement de 2018. En effet, dans le deuxième portrait de l'itinérance, réalisé en septembre 2022, un total de 3 915 personnes ont été répertoriées au Québec. Plus précisément 168 personnes étaient en situation d'itinérance chronique dans la région des Laurentides. À ce moment, il était donc souhaité de comparer ces données à celles du dénombrement suivant, prévu initialement au printemps 2022, soit dès la mise en place des nouveaux projets structurants financés par le programme Vers un Chez Soi (VCS). Malencontreusement, à ce moment, la pandémie Covid-19 toujours active et les enjeux associés ne permettaient pas de réaliser cet exercice. Celui-ci a donc été retardé et a eu lieu en octobre 2022. De fait, les résultats du troisième portrait de l'itinérance au Québec sont attendus à l'automne 2023 et l'absence de données ne permet pas, à l'heure actuelle, de procéder à l'analyse des résultats des cibles identifiées pour la région ni de tirer de conclusions.

À ce propos, l'exercice de dénombrement réalisé le 11 octobre 2022 dans la région a été caractérisé par des efforts significatifs visant à évaluer de façon rigoureuse la situation de l'itinérance. À cet effet, quatre événements attractifs ont été organisés dans diverses localités. Des équipes ont également parcouru les rues du centre-ville de Saint-Jérôme et ont été déployées dans des zones spécifiques telles que les campements, les parcs, les stationnements des grands magasins et les abords de certaines forêts où des abris improvisés étaient installés. Au cours des jours qui ont suivi, une attention particulière a également été portée à la visite des maisons de chambres, des motels, des centres d'hébergement d'urgence, ainsi qu'aux centres de jour, de soir et de nuit, aux haltes-chaud, aux cafés de rue et aux centres d'aide alimentaire.

Bref, plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser le recensement des personnes en situation d'itinérance.

À l'analyse des résultats disponibles, nous devons être prudents puisqu'il semble difficile de s'assurer que les fournisseurs de services documentent de façon uniforme les indicateurs identifiés. Par exemple, l'itinérance chronique ne semble pas répertoriée de façon identique, et ce, malgré l'utilisation d'une définition commune pour la région. À première vue, les résultats pourraient inclure le recensement de personnes en situation d'itinérance selon d'autres types d'itinérance. En effet, l'itinérance situationnelle et l'itinérance cyclique peuvent aussi avoir été comptabilisées.

En outre, il a été constaté que les fournisseurs de services peuvent dénombrer certaines personnes à plus d'une reprise pendant l'année. De plus, lors de la mise en commun des données régionales, il est fort probable qu'une même personne ait été recensée dans plusieurs organisations. Ceci s'explique par le fait que les personnes en situation d'itinérance font fi des frontières géographiques et utilisent régulièrement les services de l'ensemble du vaste territoire des Laurentides. Le mode de vie parfois nomade de ces personnes peut accentuer le passage ponctuel des individus dans les ressources d'hébergement de l'ensemble du territoire, complexifiant ainsi la continuité des soins et la trajectoire de services cheminant vers le logement. L'implantation d'un système de gestion de l'information commun pour la région permettrait d'augmenter la rigueur du processus de cueillette de données et la validité des résultats.

À ce propos, la performance d'une cueillette de données repose en bonne partie sur la qualité des bases de données « usagers ». Les systèmes de gestion de l'information utilisés par les partenaires de la région ne sont pas comparables entre eux. Cet enjeu d'importance sera adressé dans les prochains mois avec tous les collaborateurs. De plus, certains enjeux

méthodologiques sont associés à l'exploitation des données administratives à l'extérieur d'un cadre de recherche formelle. Les enjeux de confidentialité ne permettent pas, entre autres, d'identifier les doublons. Une grande prudence dans l'analyse des résultats préliminaires doit être de mise.

Force est de constater que la région des Laurentides ne peut analyser les résultats de l'année de référence de 2022-2023 et ainsi statuer de la progression de ceux-ci en lien avec les cibles de 2024. Ce, considérant l'absence des données du dénombrement 2022 et des défis de documenter les résultats des fournisseurs de services sans implanter collectivement un système de gestion de l'information en itinérance (SGII).

Il importe également de mettre en relief que l'itinérance a pris beaucoup d'ampleur dans les Laurentides au cours des dernières années et requiert une adaptation constante. D'ailleurs, une exacerbation du phénomène de l'itinérance a été constatée, non seulement dû à la pandémie, mais également face à plusieurs autres facteurs dont la pénurie de logements et l'appauvrissement de cette population vulnérable. Ce constat est d'ailleurs partagé par tous les partenaires interministériels, intersectoriels et communautaires de la région. En effet, les demandes de services ont bondi et le nombre de refus par manque de place dans les hébergements connaît une hausse marquée. De plus, les équipes de proximité et de travail de rue allant à la rencontre des personnes en situation d'itinérance dans le milieu (la rue, les parcs, les boisées, etc.) constatent une aggravation des problèmes associés, dont une dégradation de la santé mentale, ainsi que des changements visibles tels qu'une hausse des personnes plus âgées et des femmes. Il ressort de cela également que l'itinérance a évolué en se répartissant dans d'autres zones du territoire qui n'avaient jamais été exposées à cette réalité par le passé.

En guise d'amélioration continue, certaines mesures seront mises en place afin d'optimiser le processus de suivi des résultats communautaires. À ce propos, un point statutaire sera ajouté par le CISSS des Laurentides lors des rencontres de la

Concertation régionale en itinérance (CRI). Cette instance de concertation joue un rôle d'avant-plan en itinérance dans les Laurentides. Sous la responsabilité des partenaires communautaires, cette concertation régionale est composée de plus d'une douzaine de représentants des organismes communautaires œuvrant en itinérance. De plus, le CISSS des Laurentides souhaite organiser deux rencontres annuelles d'échange et réflexion à l'égard du suivi des résultats communautaires auprès des fournisseurs de services financés dans le cadre du programme Vers un chez-soi. Ces rencontres permettront de réfléchir collectivement à la collecte de données associées ainsi qu'à l'analyse des résultats et aux pistes d'amélioration possibles.

Finalement, l'implication du comité d'accès coordonné à ces modalités de suivi et d'amélioration continue est un incontournable afin d'améliorer le processus de collecte de données. Ce, considérant la responsabilité d'implantation d'un système de gestion de l'information commun en itinérance. Pour la région, la structure de gouvernance permet que les parties prenantes soient impliquées dans plus d'un comité afin de faciliter la communication et les travaux portés conjointement.



Suivi annuel des résultats régionaux

Pour toutes les communautés désignées (CD) au Canada, l'indicateur portant sur l'itinérance chronique doit être suivi de façon systématique, et ce, en cohérence avec l'Entente VCS. En considérant cette obligation, des actions de lutte à l'itinérance ainsi que des priorités régionales ont été dûment identifiées dans le cadre du Plan régional intégré en itinérance des Laurentides – 2022-2024. Voici les différents résultats attendus pour la région des Laurentides, visant à mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique.

RÉSULTAT 1

Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

a) Quelle définition de l'itinérance chronique a été utilisée pour en faire le suivi ?

Définition fédérale : L'itinérance chronique est de 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours d'itinérance au cours des 3 dernières années.

Autre définition. Précisez la définition utilisée : La définition retenue est celle de la Politique nationale de lutte à l'itinérance; *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*.

« Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants.»¹

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de l'itinérance chronique et expliquer comment votre communauté calcule l'itinérance chronique à partir de cet indicateur.

Notre communauté tient compte des données de référence provenant du deuxième portrait de l'itinérance en lien avec l'exercice du dénombrement de 2018 ainsi que de celui de 2022. À ces données s'ajoutent les données des organismes régionaux afin de faire le suivi de l'itinérance chronique. À ce propos, les fournisseurs de services en itinérance font le suivi du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique fréquentant leur service.

Considérant l'absence de données en lien avec le dénombrement de 2022, il est actuellement impossible d'identifier le nombre de personnes en situation d'itinérance et donc, la réduction de ce nombre en comparaison au résultat du dénombrement de 2018.

En effet, en tenant compte des données de référence provenant du dénombrement de 2018, dans les Laurentides, **168 personnes** ont alors été recensées en situation d'itinérance chronique. Sur ces personnes, 30 % sont des jeunes âgés de moins de 35 ans et 80 % sont des hommes. Bien que les données dévoilées alors fournissaient une vue partielle du phénomène sur le territoire (considérant, entre autres, que l'itinérance féminine est souvent invisible), il était possible de constater des tendances pour cette période. En disposant des données de référence du dénombrement 2022, il aurait été souhaité de comparer les résultats de 2018 et de 2022, en vue d'une analyse.

1. Ministère de la Santé et des Services (2014a). Politique nationale de lutte à l'itinérance. *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec, p.31

En outre, dans le cadre d'un sondage annuel, les fournisseurs de services font le suivi du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique ayant fréquenté leurs services dans la dernière année. Pour ce faire, un questionnaire de type *Microsoft Forms* est envoyé aux principaux partenaires communautaires tels que les centres de jour/soir/nuit, les hébergements d'urgence et de transition, les travailleurs de rue et de proximité ainsi que les projets offrant des interventions de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).

La complétion du questionnaire a eu lieu pour donner suite à la fin de l'année financière de 2022-2023 et demandait environ 30 minutes. Le soutien de la répondante régionale en itinérance du CISSS des Laurentides a été offert aux fins de la complétion. L'analyse des données recueillies dans le cadre de ce sondage est la modalité retenue pour la compilation des résultats considérant que la région ne dispose pas d'un système de gestion de l'information (SGII) commun aux partenaires œuvrant en itinérance.

Cet indicateur a été ajouté afin de comparer et analyser les données des dénombrements réalisés en 2018 et en 2022 et de les mettre en parallèle avec les données recueillies pendant une année complète afin d'en extraire des tendances annualisées.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer l'itinérance chronique et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

Dans le cadre de l'indicateur concernant les données recueillies auprès des fournisseurs de services en itinérance par la complétion d'un questionnaire, il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	966**		Réduction de 10 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique dans les Laurentides.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Est-ce que votre communauté a d'autres résultats régionaux visés en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ?

Oui

Non

RÉSULTAT 2

Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?

La seconde cible régionale a pour visée la hausse des logements conservés, d'ici 2024, pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation. Spécifiquement, la cible visée est que chaque année, à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA), **8 jeunes** bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Les travailleurs associés aux différents programmes offrant l'approche SRA, tels que les programmes qualification jeunesse (PQJ) et le Programme ESPOIR (Équipe de Suivi de Proximité Offrant de l'Intervention en Réinsertion) du CISSS des Laurentides ainsi que les partenaires communautaires, font un suivi auprès des personnes placées en logement ou en chambre. La durée de conservation du logement/chambre est également consignée.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour et de nuit, les partenaires communautaires et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives des

programmes ESPOIR et PQJ et questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les deux indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance par la complétion d'un questionnaire), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de jeunes suivis qui ont conservé leur logement	16**		Chaque année, à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation, 8 jeunes bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 3

Hausse des logements conservés, d'ici 2024, pour les adultes en situation d'itinérance

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?

La troisième cible régionale a pour visée la hausse des logements conservés, d'ici 2024, pour les adultes en situation d'itinérance. Spécifiquement, la cible est que chaque année, **62 adultes** en situation d'itinérance bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Les travailleurs associés aux différents programmes offrant l'approche SRA, tels que les programmes qualification jeunesse et le Programme ESPOIR du CISSS des Laurentides ainsi

que les partenaires communautaires, feront un suivi auprès des personnes placées en logement ou en chambre. La durée de conservation du logement/chambre sera également consignée.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour et de nuit, les partenaires communautaires et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

■ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives des programmes ESPOIR et PQJ et Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les deux indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance par la complétion d'un questionnaire), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les adultes en situation d'itinérance			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre d'adultes suivis qui ont conservé leur logement	96**		Chaque année, 62 adultes en situation d'itinérance bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 4

Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2024

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?

La quatrième cible régionale a pour visée une réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2024. Il est visé de réduire de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

La communauté tient compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018 ainsi que du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 ainsi que des données des organismes locaux afin de faire le suivi de ces résultats. À ce propos, les fournisseurs locaux de refuges d'urgence font le suivi du nombre de personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence qui viennent d'être transférées d'un CRJDA.

En tenant compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018, dans les Laurentides, 27 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un CRJDA, d'une famille d'accueil, d'une ressource intermédiaire ou d'un foyer de groupe. Considérant l'absence de données en lien avec le dénombrement de 2022, il est actuellement impossible d'identifier le nombre de jeunes en situation d'itinérance dans la région des Laurentides. En disposant des données de références du 3^e portrait de l'itinérance au Québec, il aurait été souhaité de comparer les résultats de 2018 et de 2022, en vue d'une analyse.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour et de nuit, les partenaires communautaires et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les deux indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance par la complétion d'un questionnaire), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2024			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de jeunes sortis d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, évitant l'itinérance	75**		Réduction de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 5

Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2024

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?

La cinquième cible régionale a pour visée une réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit d'un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2024. Il est visé de réduire de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

La communauté tient compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018 ainsi que du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 ainsi que des données des organismes locaux afin de faire le suivi de ces résultats. À ce propos, les fournisseurs locaux de refuges d'urgence font le suivi du nombre de personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence qui viennent d'être transférées d'un centre de détention.

En considérant les données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018, dans les Laurentides, à cette période, 25,6 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie de prison. Considérant l'absence de données en lien avec le dénombrement de 2022, il est actuellement impossible d'identifier le nombre de personnes en situation d'itinérance quittant un établissement de

détention dans la région des Laurentides. En disposant des données de références du 3e portrait de l'itinérance au Québec, il aurait été souhaité de comparer les résultats de 2018 et de 2022, en vue d'une analyse.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour et de nuit, les partenaires intersectoriels et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les deux indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance par la complétion d'un questionnaire), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit d'un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2024			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de personnes sorties d'un établissement public, spécifiquement d'un centre de détention, évitant l'itinérance	95**		Réduction de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

Conclusion

L'importance des résultats communautaires en matière d'itinérance pour la région des Laurentides aurait pu être encore plus complète et satisfaisante si les données du dénombrement de 2022 avaient été accessibles. Ces résultats auraient ajouté une dimension précieuse à l'analyse en fournissant une image actualisée et plus détaillée de la situation de l'itinérance dans la région.

En effet, les résultats du dénombrement auraient permis de quantifier de manière plus précise le nombre de personnes en situation d'itinérance, y compris celles en situation d'itinérance chronique, et d'identifier les tendances et les évolutions au fil du temps. Ces données auraient également permis de mieux comprendre les profils des personnes touchées par l'itinérance dans la région et d'ajuster les actions et les ressources en conséquence.

L'absence de ces données du dénombrement peut créer une limite dans l'évaluation des progrès réalisés et des lacunes persistantes. Cependant, malgré cette limitation, les résultats communautaires actuellement disponibles offrent déjà une perspective importante pour mesurer les efforts déployés et guider les futures actions visant à lutter contre l'itinérance dans les Laurentides.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une interprétation du texte ou pour une demande de renseignements concernant le présent document, veuillez communiquer avec :

Émilie Contant

Cheffe d'administration du programme régional ESPOIR, du programme régional du réseau d'éclaireurs en santé psychologique et des dossiers transversaux

Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides